



Déclarations et Discours

N° 75/37



LA QUESTION DE CHYPRE

Déclaration faite en séance plénière de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par monsieur Saul F. Rae, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, le mercredi 13 novembre 1975.

Plus de quinze mois se sont maintenant écoulés depuis le conflit qui est venu perturber la situation à Chypre en juillet 1974. Avec la plupart des autres membres de la communauté internationale, le Canada est gravement préoccupé par le peu de progrès réalisé depuis cet événement vers un règlement juste et permanent des problèmes de Chypre.

L'intérêt que le Canada porte à Chypre présente plusieurs facettes. Nous n'avons pas cessé, aussi bien avant qu'après la période critique de juillet 1974, de réitérer notre attachement au principe de la préservation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Notre position demeure inchangée. Le fait que Chypre soit un membre du Commonwealth ajoute à nos préoccupations au sujet de son avenir politique et du bien-être de sa population.

La question de Chypre nous préoccupe également à cause de l'important contingent de troupes que le Canada fournit à la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) établie en mars 1964 conformément à la résolution 186 adoptée par le Conseil de sécurité. Depuis plus de onze ans, les forces canadiennes du maintien de la paix oeuvrent avec celles d'autres pays pour tenter de prévenir une éruption des hostilités et de créer un climat dans lequel il serait possible de conclure des arrangements qui permettraient aux deux communautés de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Le fait que, durant ces onze années, plus de 17,000 soldats des forces armées canadiennes se soient succédés pour servir au sein de l'UNFICYP montre bien l'attachement profond du Canada à la cause de la paix dans l'île.

Le Canada continue d'appuyer les objectifs initiaux (et actuels) de l'UNFICYP et est disposé à concrétiser cet appui en contribuant aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Ce faisant, nous pensons cependant avoir acquis le droit d'attendre, des parties immédiatement intéressées, une certaine mesure de progrès vers une solution qui rendrait éventuellement possible la dissolution de cette opération de maintien de la paix. Sous ce rapport, j'aimerais rappeler aux membres de cette assemblée, la déclaration que le